

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 67

Membres présents : 41

· dont suppléé : 00

Membres représentés : 05

Votants : 46

Date de la convocation

11 avril 2025

Secrétaire de séance

M. Pascal BERTHE

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT QUATRE AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de le Quesnel sous la présidence de Monsieur Alain SURHOMME

● **Étaient présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, BLIN Marie-Annick, MESMIN Véronique, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● **Disposaient d'un pouvoir :**

M. LECOINTE Jean-Noël de Mme DOUAY Sonia, M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, ROSE Maryse-Corinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, COLOMBEL Aurélie
Messieurs LEVASSEUR Roger, BLIN Nicolas, LCONTE Yves-Robert, TEN Franck, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, HECTOR Nicolas, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, DOVERGNE Alain

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président « Finances »

Au regard du parallélisme des formes,

Vu l'article L. 2121-31 du CGCT qui dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

Vu l'article L. 2121-14 et l'article L.2121-21 du même code qui prévoient t que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » « il est voté au scrutin secret :1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ; 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé (...) »

Le Conseil communautaire a élu le Président de séance : Alain SURHOMME à l'unanimité pour les votes des comptes administratifs 2024.

Vu le DOB 2025 en date du 20 mars 2025,
 Vu les Comptes de gestion 2024,
 Vu les Comptes Administratifs 2024,
 Vu les propositions et conclusions du Groupe de travail Finances, réuni les 11, 14, 21 mars et 1^{er} avril 2025
 Vu l'avis de la Commission Finances du 10 avril 2025
 Sur proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie ALMEO du 27 mars 2025,
 Sur proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie OTALN du 02 avril 2025
 Sur proposition des Conseils d'exploitation des Régies ASPA et ASPE du 01 avril 2025,
 Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 avril 2025,

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

▪ BUDGET PRINCIPAL

Résultats / Section de Fonctionnement

L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **983 705.28 €**.
 Compte tenu de l'excédent au Compte Administratif 2023, à savoir 2 236 584.88 € affecté pour partie : 782 011 € à l'investissement, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **2 438 279.16 €**.

Résultats / Section d'Investissement

L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **61 350.62 €**.
 Compte tenu de l'excédent de la section d'Investissement au Compte Administratif 2023, à savoir 510 901.79 €, des RAR 2024 en Dépenses d'Investissement : 275 636.87 €, des RAR 2024 en Recettes d'Investissement : 79 334.25 €, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **495 949.79 €**.

Résultats du budget général

Le résultat de l'année 2024 présente un excédent de **848 753.28 €**
 (= 863 705.28 - 14 952)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent cumulé de **2 814 228.95 €**
 (= 2 318 279.16 + 495 949.79)

▪ BUDGET ANNEXE REGIE ALMEO

Résultats / Section de Fonctionnement

Le déficit de la section de Fonctionnement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **479.80 €**.
 Considérant que la suppression du Budget de Régie autonome de gestion ALMEO a entraîné le transfert d'un résultat de clôture de + 417 600.79 €, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **417 120.99 €**.

Résultats du budget annexe Régie ALMEO

Le résultat de l'année 2024 présente un déficit de **479.80 €**
 Le résultat de clôture présente un excédent de **417 120.99 €**

▪ BUDGET ANNEXE REGIE OTALN

Résultats / Section de Fonctionnement

L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **30 194.07 €**.
 Considérant que la suppression du Budget de Régie autonome OTALN a entraîné le transfert d'un résultat de clôture en Fonctionnement de + 33 571.91 €, l'excédent de clôture de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **63 765.98 €**.

Résultats / Section d'Investissement

L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **3 392.08 €**.
 Considérant que la suppression du Budget de Régie autonome OTALN a entraîné le transfert d'un résultat de clôture en Investissement de - 176.04 €, l'excédent de clôture de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **3 216.04 €**.

Résultats du budget annexe Régie OTALN

Le résultat de l'année 2024 présente un excédent de **33 586.15 €**
(= 30 194.07 + 3 392.08)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent cumulé de **66 982 .02 €**
(= 63 765.98 + 3 216.04)

▪ **BUDGET ANNEXE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL**

Résultats / Section de Fonctionnement

L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **79 413.57 €**.

Compte tenu de l'excédent au Compte Administratif 2023, à savoir 108 273.78 € affecté pour partie : 105 579.11 € à l'investissement, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement, s'établit à hauteur de **82 108.24 €**.

Résultats / Section d'Investissement

L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **16 696.64 €**.

Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2023, à savoir **25 768.14 €**, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **9 071.50 €**.

Résultats du budget annexe Complexe sportif et culturel

Le résultat de l'année 2024 présente un excédent de **96 110.21 €**
(= 79 413.57 + 16 696.64)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **73 036.74 €**
(= 82 108.24 – 9 071.50)

▪ **BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE**

Résultats / Section de Fonctionnement

L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **342 086.69 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2023, à savoir 94 815.54 €, l'excédent cumulé s'établit à hauteur de **436 902.23 €**.

Résultats / Section d'Investissement

Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **831 490.87 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section d'Investissement au Compte Administratif 2023, à savoir 42 920.41 €, des RAR 2024 en Dépenses d'Investissement : 210 826.62 €, des RAR 2024 en Recettes d'Investissement : 943 274 €, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **56 123.08 €**.

Résultats du budget annexe Petite Enfance

Le résultat de l'année 2024 présente un déficit de **489 404.18 €**
(= 342 086.69 – 831 490.87)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **380 779.15 €**
(= 436 902.23 – 56 123.08)

▪ **BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

Résultats / Section de Fonctionnement

L'excédent de l'année 2024 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **263 238.85 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2023, à savoir 410 629.15 €, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **673 868 €**.

Résultats / Section d'Investissement

Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **15 737.35 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section d'Investissement au Compte Administratif 2023, à savoir 14 493,72 €, et des RAR 2023 en Recettes d'Investissement : 79 499.49 €, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **107 576.38 €**.

Résultats du budget annexe Déchets ménagers

Le résultat de l'année 2024 présente un excédent de **247 501.50 €**
 = (263 238.85 – 15 737.35)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **781 444.38 €**
 = (673 868 + 107 576.38)

▪ **ZONE DU SANTERRE**

Résultats / Section de Fonctionnement

Le déficit de la section de Fonctionnement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **33 085.04 €**.
 Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2023, à savoir **25 069.56 €**, de déficit cumulé s'établit à hauteur de **8 015.48 €**.

Résultats / Section d'Investissement

Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **36 482.45 €**.
 Compte tenu de l'excédent de la section d'Investissement au Compte Administratif 2023, à savoir **236 344.20 €**, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **199 861.75 €**.

Résultats du budget annexe de la zone du Santerre

Le résultat de l'année 2024 présente un déficit de **69 567.49 €**
 (= -36 482.45 – 33 085.04)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **191 846.27 €**
 (= 199 861.75 – 8 015.48)

▪ **ZONE DE MOREUIL**

Résultats / Section de Fonctionnement

L'excédent de l'année 2024 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **24 013.95 €**.
 Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2023, à savoir 6 206.78 €, totalement affecté au 1068, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **24 013.95 €**.

Résultats / Section d'Investissement

Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **14 936.43 €**.
 Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2023, à savoir – 4 834.72 €, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **19 771.15 €**.

Résultats du budget de la zone de Moreuil

Le résultat de l'année 2024 présente un excédent de **9 077.52 €**
 (= - 14 936.43 + 24 013.95)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **4 242.80 €**.
 (= - 19 771.15 + 24 013.95)

▪ **BUDGET ANNEXE ZONE DU VAL DE NOYE**

Résultats / Section de Fonctionnement

L'excédent de l'année 2024 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **247 204.27 €**.
 Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2023, à savoir 50 643.35 €, totalement affecté au 1068, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **247 204.27 €**.

Résultats / Section d'Investissement

Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **129 790.51 €**.
Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2023, à savoir **163 722.58 €**, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **293 513.09 €**.

Résultats du budget annexe ZONE DU VAL DE NOYE

Le résultat de l'année 2024 présente un excédent de **117 413.76 €**
(=-129 790.51 + 247 204.27)

Le résultat cumulé de clôture présente un déficit de **46 308.82 €**
(=247 204.27 – 293 513.09)

▪ **BUDGET ANNEXE RASPE****Résultat / Section de Fonctionnement**

Le déficit de l'année 2024 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **22 220.64 €**.
Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2023, à savoir 916 142.96 €, partiellement affecté au 1068 à hauteur de 43 299.98 €, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **850 622.34 €**.

Résultats / Section d'Investissement

L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **388 069.14 €**.
Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2023, à savoir 43 299.98 €, du montant des RAR 2024 en Recettes d'Investissement : 37 620.20 €, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **382 389.36 €**.

Résultats du budget annexe RASPE

Le résultat de l'année 2024 présente un excédent de **365 848.50 €** (- 22 220.64 + 388 069.14)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent cumulé de **1 233 011.70 €** (850 622.34 + 382 389.36)

▪ **BUDGET ANNEXE RASPA****Résultats / Section de Fonctionnement**

Le déficit de la section de Fonctionnement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **42 188.03 €**.
Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2024, à savoir 178 496.30 €, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **220 684.33 €**.

Résultats / Section d'Investissement

Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2024 s'établit à hauteur de **228 678.60 €**.
Compte tenu de l'excédent de la section d'Investissement au Compte Administratif 2023, à savoir 362 651.86 € et du montant des RAR 2023 en Recettes d'Investissement : 578 266 €, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **712 239.26 €**.

Résultats du budget annexe RASPA

Le résultat de l'année 2024 présente un déficit de **186 490.57 €** (- 42 188.03 – 228 678.60)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent cumulé de **932 923.59 €** (220 684.33 + 712 239.26)

Par l'agrégation de l'ensemble des budgets, la CCALN présente

- un résultat annuel **2 120 822.02 €**,
- un résultat de clôture 2024 de **5 888 461.80 €**, corrigé à **6 840 632.32 €** avec les RAR 2024.

En complément des maquettes de CA 2024, sont annexés des tableaux synthétiques et récapitulatifs des CA 2024 (Fonctionnement et Investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2024 de la CCALN : **Budget principal,**
- Adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2024 de la CCALN : **Budget annexe Régie ALMEO,**
- Adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2024 de la CCALN : **Budget annexe Régie OTALN,**
- Adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2024 de la CCALN : **Budget annexe Complexe sportif et culturel,**
- Adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2024 de la CCALN : **Budget annexe Petite Enfance,**
- Adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2024 de la CCALN : **Budget annexe Déchets ménagers,**
- Adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2024 de la CCALN : **Budget annexe Zone du Santerre,**
- Adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2024 de la CCALN : **Budget annexe Zone de Moreuil,**
- Adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2024 de la CCALN : **Budget annexe Zone du Val de Noye**
- Adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2024 de la CCALN : **Budget annexe RASPE**
- Adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2024 de la CCALN : **Budget annexe RASPA**
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 24 AVRIL 2025
à Le Quesnel**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 29/04/25

Affiché le 30/04/25

Le Président,

Alain SURHOMME



COMPTES ADMINISTRATIFS

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2025 à 18 H 30.
à la SALLE DES FETES DE LE QUESNEL

AILLY-sur-NOYE (7 délégués)

DURAND Pierre

PATRICE-BOURDELLE Christine *excusée pouvoir M. Durand*

BLIN Nicolas

DOUAY Sonia

excusée pouvoir M. Durand

Leconte

LECOINTE Jean-Noël

ROSE Maryse-Corrinne

MARCEL Marie-Hélène

ARVILLERS (2 délégués)

COTTARD Yves

DESROUSSEAUX Eric

AUBERCOURT (1 délégué)

CHARLES Gilles

AUBVILLERS (1 délégué)

MENARD Sergine

BEAUCOURT-EN-SANTERRE (1 délégué)

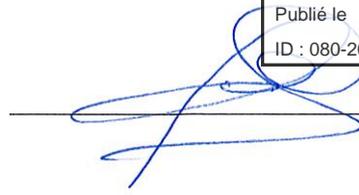
CAPELLE Hubert

BERTEAUCOURT-LES-THENNES (1 délégué)

BOUCHER Michel

BRACHES (1 délégué)

DELANAUD Stéphane



CAYEUX-EN-SANTERRE (1 délégué)

ATTAGNANT Hélène

CHAUSSOY-EPAGNY (1 délégué)

de CAFFARELLI Christian



CHIRMONT (1 délégué)

VAN OOTEGHEM J. Michel



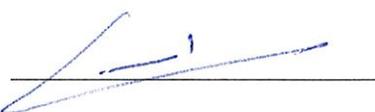
COTTENCHY (1 délégué)

GAWLIK Jérémy



COULEMELLE (1 délégué)

LAVOINE Nicolas



DEMUIN (1 délégué)

DOVERGNE Alain

DOMART-SUR-LA-LUCE (1 délégué)

WALLET Joël



DOMMARTIN (1 délégué)

PERONNET Fabienne

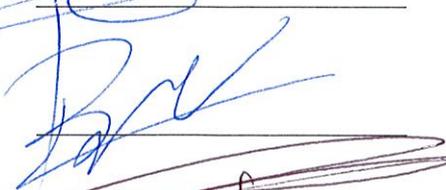
ESCLAINVILLERS (1 délégué)

SURHOMME Alain



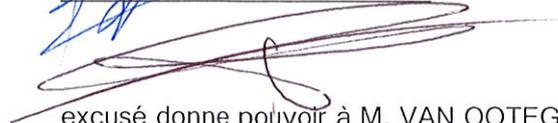
FLERS-sur-NOYE (1 délégué)

BEAUMONT Joël



FOLLEVILLE (1 délégué)

LEVASSEUR Roger



excusé donne pouvoir à M. VAN OOTEGHEM J. Michel

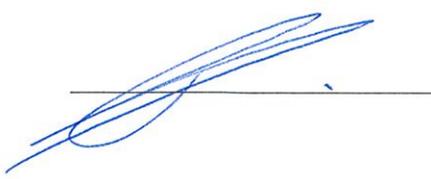
FOUENCAMPS (1 délégué)

LECONTE Yves-Robert



FRANSURES (1 délégué)

CARON Hubert



GRIVESNES (1 délégué)

PREVOST Anne-Marie



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 080-200070969-20250424-2025_2404_02_1-BF



GUYENCOURT-sur-NOYE (1 délégué)

BLIN Monique

HAILLES (1 délégué)

VERONT Fabrice

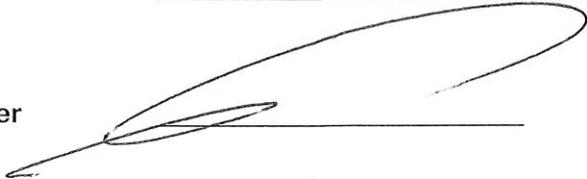


HALLIVILLERS (1 délégué)

DEPRET Patrick

HANGARD (1 délégué)

DUTILLEUX Olivier



HANGEST-EN-SANTERRE (2 délégués)

JUBERT Patrick



BERTOUX Julia



IGNAUCOURT (1 délégué)

BERTHE Pascal



JUMEL (1 délégué)

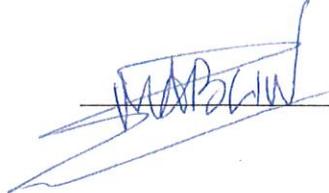
HOLLINGUE Rémy

LA FALOISE (1 délégué)

BOQUET Cédric

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD (1 délégué)

BLIN Marie-Annick



LAWARDE MAUGER L'HORTOY (1 délégué)

TOURNIQUET Gautier

LE PLESSIER-ROZAINVILLERS (2 délégués)

LESCUREUX André



DAMAY Jean-Michel



LE QUESNEL (2 délégués)

CHANTRELLE Brice



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 080-200070969-20250424-2025_2404_02_1-BF

S²LOW

HEYMAN Christophe

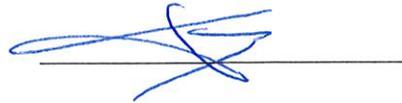


LOUVRECHY (1 délégué)

RIHET Anne

MAILLY RAINEVAL (1 délégué)

MOURIER Francis



MEZIERES-EN-SANTERRE (1 délégué)

VIOLLETTE Paul



MOREUIL (9 délégués)

LAMOTTE Dominique



COLOMBEL Aurélie

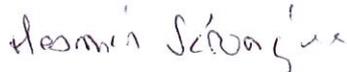
 excusée pour M. Nochez

NOCHEZ Didier



RAMON Marie-Gabrielle

HECTOR Nicolas





PARENTY Vincent

excusé pour M. Meglinky

LOGEART Johan

excusé

GAUDECHON LAMOUREUX

Mélodie

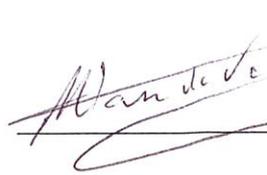
MEGLINKY Philippe



MORISEL (1 délégué)

VAN DE VELDE Michel

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le
ID : 080-200070969-20250424-2025_2404_02_1-BF



QUIRY-le-SEC (1 délégué)

DEMORSY Roselyne



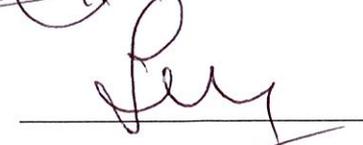
ROGY (1 délégué)

MIANNE Michel



ROUVREL (1 délégué)

LEROY Jean-Maurice



SAUVILLERS-MONGIVAL (1 délégué)

WABLE Vincent



SOURDON (1 délégué)

SZYROKI Jacky



THENNES (1 délégué)

MAROTTE Philippe



THORY (1 délégué)

CLEMENT Dominique



VILLERS-AUX-ERABLES (1 délégué)

BENONY Miguel



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 080-200070969-20250424-2025_2404_02_1-BF

S²LO

ZONE DU SANTERRE - ZONE DU SANTERRE - CA - 202

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2025

Présenté par M. Alain SURHOMME (1),

A Le Quesnel, le 24/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A Le Quesnel, le 24/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),

Certifié exécutoire par M. Alain SURHOMME (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

29/04/25

30/04/25

Ally S/NOYE

A, le 24/04/25

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

S²LO

ZONE DE MOREUIL - ZONE DE MOREUIL - CA - 2024

ID : 080-200070969-20250424-2025_2404_02_1-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2025

Présenté par M. Alain SURHOMME (1),

A LE QUESNEL, le 24/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A LE QUESNEL, le 24/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),

Certifié exécutoire par M. Alain SURHOMME (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/04/25, et de la publication le 30/04/25

A, le

Arley S/Noire 24/04/25

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 080-200070969-20250424-2025_2404_02_1-BF

S²LO

PETITE ENFANCE - PETITE ENFANCE - CA - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2025

Présenté par M. Alain SURHOMME (1),

A LE QUESNEL, le 24/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A LE QUESNEL, le 24/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),

Certifié exécutoire par M. Alain SURHOMME (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

29/04/25

30/04/25

A, le

Ally S/Naye 24/04/25

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 080-200070969-20250424-2025_2404_02_1-BF



OTALN - OTALN - CA - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2025

Présenté par M. Alain SURHOMME (1),

A Le Quesnel, le 24/04/2024

Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réunie en session ordinaire

A Le Quesnel, le 24/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par M. Alain SURHOMME (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

29/04/25

30/04/25

A, le

Ally s/moye

24/04/25

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 080-200070969-20250424-2025_2404_02_1-BF

S²LO

DECHETS MENAGERS - DECHETS MENAGERS - CA - 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2025

Présenté par M. Alain SURHOMME (1),

A LE QUESNEL, le 24/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A LE QUESNEL, le 24/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),

Certifié exécutoire par M. Alain SURHOMME (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/04/25, et de la publication le 30/04/25

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

S²LO

Publié le
REL - CA - 2024

ID : 080-200070969-20250424-2025_2404_02_1-BF

COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL - COMPLEXE SPORTIF ET CULT

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2025

Présenté par M. Alain SURHOMME (1),

A LE QUESNEL, le 24/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A LE QUESNEL, le 24/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),

Certifié exécutoire par M. Alain SURHOMME (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/04/25, et de la publication le 30/04/25

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 080-200070969-20250424-2025_2404_02_1-BF



CC AVRE LUCE NOYE - Principal - CA - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2025

Présenté par M. Alain SURHOMME (1),

A LE QUESNEL, le 24/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A LE QUESNEL, le 24/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),

Certifié exécutoire par M. Alain SURHOMME (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/04/25, et de la publication le 30/04/25

29/04/25

30/04/25

A, le 29/04/25

Ally s/Noye

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2025

Présenté par Alain SURHOMME (1),

A Le Quesnel, le 24/04/2025

Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réunie en session ordinaire

A Le Quesnel, le 24/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par Alain SURHOMME (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

29/04/25

30/04/25

A, le *24/4/25*

Ally s/Noye

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

2024

ID : 080-200070969-20250424-2025_2404_02_1-BF

S²LO

ZONE DU VAL DE NOYE - ZONE DU VAL DE NOYE - CA -

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2025

Présenté par M. SURHOMME Alain (1),

A Le Quesnel, le 24/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A Le Quesnel, le 24/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),

29/04/25

Certifié exécutoire par M. SURHOMME Alain (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

30/04/25

A , le

Ally s/Noye

24/04/25

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice :	67
Nombre de membres présents :	41
Nombre de suffrages exprimés :	46
VOTES - Pour :	46
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 11/04/2025

Présenté par M. Alain SURHOMME ,
A LE QUESNEL, le 24/04/2025

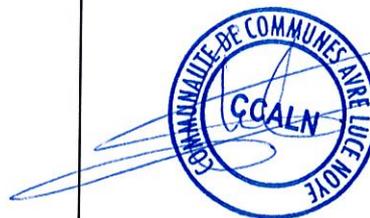
M. Alain SURHOMME ,

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire réunie en session Ordinaire

M. Alain SURHOMME s'étant retiré lors du vote.

A LE QUESNEL, le 24/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil
Communautaire,



Certifié exécutoire par M. Alain SURHOMME, compte tenu de la transmission en
préfecture, le 29 / 04 / 2025, et de la publication le 30 / 04 / 2025

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

A Ally S/Noye le 29, 04, 25



IV - ANNEXES

IV

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice :	67
Nombre de membres présents:	41
Nombre de suffrages exprimés :	46
VOTES - Pour :	46
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 11/04/2025

Présenté par M. Alain SURHOMME ,
A LE QUESNEL, le 24/04/2025

M. Alain SURHOMME ,

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire réunie en session Ordinaire

M. Alain SURHOMME s'étant retiré lors du vote.

A LE QUESNEL, le 24/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil
Communautaire,



Certifié exécutoire par M. Alain SURHOMME, compte tenu de la transmission en
préfecture, le 29/04/2025, et de la publication le 30/04/2025

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

A *Ally SMOYE* le 29/04/25

